

**Programme opérationnel
Compétitivité régionale et Emploi**

Projet « Une ardeur de l'enfance pour toutes et tous »

**Procès-verbal de la réunion du
Comité d'Accompagnement (CA) du 16 décembre 2014**



Ordre du jour :

- Approbation du PV de la réunion du CA du 25 avril 2014
- Examen et approbation du rapport financier 2013, déclarations de créance 2013
- Clôture des dossiers 2008 et 2009
- Reprise du cofinancement FSE par l'ONE : proposition de convention
- Avenant du 22 novembre 2013 à la convention de partenariat du 5 décembre 2008 : signature
- Restitution du matériel de la journée de clôture du 9 mai 2014
- Distribution des DVD des capsules réalisées par TVLux à chaque partenaire
- Présentation du nouveau tableau de bord socio-économique du REAL
- Divers
- Projection de la version remaniée de la capsule réalisée par TVLux sur notre projet



**Avec le soutien du Fonds social européen
L'UE et les Autorités publiques investissent dans votre avenir**

Le PV du CA du 16 décembre 2014 en un coup d'œil !

Approbation du PV de la réunion du CA du 25 avril 2014	Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il est consultable et téléchargeable dans l'espace Partenaires du site Internet de Promemploi www.promemploi.be .
Examen et approbation du rapport financier 2013 ; déclarations de créance 2013	Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des membres présents. Les déclarations de créance sont distribuées. Par précaution, des dépenses supplémentaires ont été encodées tant en FSE qu'en PPB (ainsi, en cas de contrôle, des dépenses rejetées pourront être « remplacées », « compensées » par les dépenses supplémentaires introduites).
Clôture des dossiers 2008 et 2009 (résultats des inspections menées)	<ul style="list-style-type: none"> • PO CRE 1 2008 : OK • PO CRE 1 2009 : analyse en cours • PO CRE 2 2008 : OK • PO CRE 2 2009 : -1 139,09" (-935,75" pour Promemploi et -203,34" pour Gouvy, à ponctionner sur leurs soldes respectifs) <p>Il apparaît que le solde de 25% est versé en 2 phases de 20% puis 5%. Comment organiser la rétrocession de ce solde ? Il est convenu que les partenaires sondent leurs administrations puis en informe Promemploi.</p>
Reprise du cofinancement FSE par l'ONE : proposition de convention	Demande de précisions relatives à l'article 9 (éligibilité des dépenses) introduite par le CPAS de Libramont. Nous sommes en attente de l'analyse par l'ONE de ce projet de convention.
Avenant du 22 novembre 2013 à la convention de partenariat du 5 décembre 2008 : signature	Toutes les signatures doivent avoir été apposées pour juillet 2015 au plus tard !!!
Restitution du matériel de la journée de clôture du 9 mai 2014	/
Distribution des DVD des capsules réalisées par TVLux à chaque partenaire	/
Présentation du nouveau tableau de bord socio-économique du REAL	<p>Lignes de force pour le volet « Accueil de la petite enfance » :</p> <ul style="list-style-type: none"> É 3.267 places d'accueil au 31/12/2013 : É 67,2 % en milieu d'accueil subventionné É 51,7 % en accueil de type familial É Difficulté de recrutement d'accueillant-e-s conventionné-e-s É Ralentissement de la croissance de notre taux de couverture : +0,5 %, soit 56 places supplémentaires en 2 ans É Subsistance de fortes disparités communales : le taux de couverture oscille entre 64,5 % et 10,9 %
Divers	/
Projection de la version remaniée de la capsule réalisée par TVLux sur notre projet	/

Membres présents

Valérie BECHOUX
Christian BINET
Stéphan LEYDER
Roger HENNERICY
Marie-Laure CLAESSENS
Aurélie DAZY
Françoise GUILLAUME
Messaline FONTAINE
Joëlle FOULON

Françoise LIGNIAN
Anouchka MAILLEUX
Odette PEETERS
Sylvie LEFEBVRE
Jocelyne COUSET
Amandine CLAES
Alice GONTIER
Yves LOUVRIER

CPAS Libramont
Province de Luxembourg
ONE Libramont
CSEF
Crèche « Cours d'enfants » (Léglise)
Crèche « Pas à pas » (St-Léger)
Crèche « De Câlines à Canailles » (Vaux-sur-Sûre)
MCAE « Les Lutins du Parc » (Paliseul)
Halte-accueil « La Récré de Violette » (Marche-en-Famenne)
Halte-accueil « La Pause Grenadine » (Bastogne)
Halte-accueil « La Louette » (Durbuy)
Halte-accueil « Les petits Potes » (Manhay)
Promemploi
Promemploi
Promemploi
Promemploi
Promemploi

Membres excusés

Benoît PARMENTIER
Jocelyne BAILY
Vinciane HAVET
Benoît LESENFANTS
Anne SCHOUVELLER
Bénédicte BRIEL
Virginie CHARTON
Florence HANOSSET
Carine PATERNOT
Bruno ANTOINE

ONE Administration centrale
CSEF/FOREM
Commune de Fauvillers
Commune de Manhay
Commune de Saint-Léger
Ville de Chiny
Crèche « Les petits Pinsons » (Chiny)
Crèche « La Tarentelle » (Libramont)
Crèche « Les Canetons » (Aubange)
Promemploi/CSC

Le PV du CA du 16 décembre 2014 in extenso !

La séance est présidée par Sylvie LEFEBVRE, Directrice de l'ASBL Promemploi. Elle annonce qu'il y a eu un changement à la tête de l'ASBL Promemploi dont la présidence est désormais assurée par Bruno ANTOINE en remplacement de Anne-Marie DORY.

La réunion est illustrée par un montage Power Point remis en séance.

1. Approbation du PV de la réunion du CA du 25 avril 2014

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il est consultable et téléchargeable dans l'espace Partenaires du site Internet de Promemploi www.promemploi.be (n'hésitez pas à nous demander votre login et votre mot de passe si vous les avez perdus ou oubliés).

2. Examen et approbation du rapport financier 2013 ; déclarations de créance 2013

Le point est présenté à l'aide de documents remis en séance.

Sont transmis, pour chaque partenaire :

- Un tableau récapitulatif global des consommations et prévisions de consommation des fonds FSE à la date du 16 décembre 2014
- Le résumé de l'encodage 2013 (les dépenses et les contreparties publiques prises en compte)
- Une lettre explicative et la déclaration de créance à compléter et à nous renvoyer pour justifier le versement par Promemploi des fonds FSE 2013 réservés
- Un tableau individualisé retraçant l'historique des mouvements financiers intervenus ainsi que les prévisions budgétaires (FSE et PPB) à la date du 16 décembre 2014

L'équilibre financier global s'établit de la façon suivante :

PO CRE 1 année 2013 :

- FSE = 168 304,39 "
- PPB = 170 143,13 "
- Total = 338 447,52 "

Par précaution (cf. clôture 2008 et 2009), encodage de dépenses supplémentaires en FSE et en PPB ► voir tableau « Encodage 2013 » en annexe.

Le processus de rétrocession se déroule comme suit :

- *Chaque année, le FSE invite partenaires et coordinateur à lui remettre un rapport d'activité et un état d'avancement financier. Il revient à Promemploi de constituer ces rapports et états d'avancement financier pour l'ensemble du partenariat*
- *Les partenaires sont invités à fournir à Promemploi les éléments suivants lui permettant de s'acquitter de sa mission :*
 - *Entre le 15 mars et le 30 avril de chaque année : la description des activités réalisées durant l'année précédente ainsi qu'une estimation des dépenses et des cofinancements publics (PPB) relatifs à ces activités*
 - *Pour le 30 juin de chaque année : le récapitulatif des dépenses relatives aux activités réalisées durant l'année précédente accompagnées de leurs pièces justificatives, en ce compris les preuves de cofinancement public*
- *Dès réception des éléments susmentionnés, Promemploi vérifie l'éligibilité des dépenses et des parts publiques belges présentées par les partenaires. Cette vérification terminée, Promemploi informe les partenaires de ses résultats et les invite à lui adresser une déclaration de créance selon le modèle fourni par l'ASBL*
- *La rétrocession des subsides FSE se fait sur base de cette déclaration de créance, pour le 31 décembre au plus tard, dans le respect des limites fixées par la présente convention*

La question de la non consommation de l'intégralité de sa part FSE par un partenaire et de la réaffectation de cette part FSE non consommée relève du comité d'accompagnement.

DE LA RETROCESSION DU SUBSIDE FSE

- *Il revient à Promemploi de réceptionner la part FSE dévolue aux partenaires et de la leur rétrocéder, selon les modalités décrites dans la présente convention. Il ne peut être demandé à Promemploi de rétrocéder, annuellement, davantage que 75% de la part FSE annuelle attribuée aux partenaires. La rétrocession du solde ne peut intervenir que lorsque l'ASBL Promemploi a elle-même perçu le solde de la part FSE dévolue aux partenaires*
- *Les transferts se font par virement sur le compte du partenaire*

3. Clôture des dossiers 2008 et 2009

		FSE déclaré	FSE accepté	Différence
2008	PO CRE 1	38 221,52 "	38 221,52 "	0 "
	PO CRE 2	22 917,66 "	22 917,66 "	0 "
2009	PO CRE 1	144 102,04 "	Analyse en cours	?
	PO CRE 2	127 198,29 "	126 059,20 "	- 1 139,09 "

Ce qui est prévu dans notre convention de partenariat :

« Si malgré toutes les précautions prises, une dépense présentée par un partenaire et prise en compte par Promemploi devait finalement être considérée comme non éligible et donc rejetée par l'Agence FSE (lors de contrôles par exemple), cette dépense sera déduite du solde de subside FSE à percevoir par le partenaire ».

Conséquences :

A ponctionner sur leur solde 2009 :

- Promemploi : 935,75 "
- Gouvy : 203,34 "

4. Reprise du cofinancement FSE par l'ONE : proposition de convention

La base légale de cette convention est l'article 96 §3 et l'annexe 5 du contrat de gestion 2013 - 2018 de l'ONE :

*A partir de 2015, l'Office consacrera **199 877,95 Öpar an** (subvention annuelle **liée à l'indice santé**¹) afin de couvrir les projets à pérenniser « X0055700 Promemploi ASBL (appel à projets 2) « Une ardeur d'enfance pour toutes et tous » » et « X1011100 Promemploi ASBL (appel à projets 2) « Une ardeur d'enfance pour accueillir nos petits » », suite à la diminution de leur montant de cofinancement par le FSE.*

Une demande de modification est introduite par le CPAS de Libramont concernant l'article 9 page 6 de la convention, relatif à l'éligibilité des dépenses. Le CPAS demande que le texte stipule l'usage de l'écrit tant pour les demandes d'avis adressées à l'ONE que pour les réponses apportées par ce dernier. Il demande également de clarifier le fait que la mesure de déduction de dépenses rejetées du solde à percevoir est valable tant pour les partenaires que pour l'ASBL Promemploi.

¹ Le lien à l'indice santé est à confirmer

PARTENAIRES	ENVELOPPE ONE 2015, en €
Promemploi coordination	51 405,65
Aubange	10 984,47
Bertogne	6 904,07
Chiny	7 650,37
Durbuy	9 580,35
Enfance et Jeunesse en Marche	6 361,33
Fauvillers	6 010,35
Gouvy	7 127,84
La Pause Grenadine	12 428,44
La Tarentelle	11 567,57
Léglise	14 206,12
Les petits Potes	9 672,32
Libramont	13 327,36
Paliseul	15 867,24
Saint-Léger	5 758,04
Vaux-sur-Sûre	11 026,41
TOTAL	199 877,95

« Les modalités de financement des années 2016, 2017, 2018 et suivantes seront régies par des avenants à la présente convention. »

Stéphan Leyder explique qu'un versement de 75% du subside annuel 2015 sera effectué durant le premier trimestre de 2015, et qu'une importante réforme du secteur de l'accueil 0-3 ans est prévue à l'horizon 2017. Les haltes accueil seront « subsidiées ».

Ce qui va changer suite à la reprise par l'ONE du cofinancement FSE :

- Le projet quitte la sphère européenne pour réintégrer totalement celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nos partenaires « associés » que sont la Province de Luxembourg, le FOREM/CSEF et l'intercommunale IDELux ont joué un rôle décisif dans la préparation, la sélection au niveau européen, la mise en œuvre et la pérennisation du projet. Grâce à leur implication, l'accueil des enfants apparaît aujourd'hui clairement comme un enjeu non seulement éducatif mais également socioéconomique. Qu'ils en soient ici remerciés. Il est probable que le rapatriement du projet au niveau strictement communautaire transforme le rôle qu'ils y ont joué jusqu'à présent. C'est la raison pour laquelle le projet de convention de partenariat relatif à l'année 2015 ne les mentionne plus comme partenaires « associés »
- Le volet administratif du projet : les exigences de l'ONE vont se substituer à celles du FSE. Il est à noter que nous sommes en attente de précisions de la part de l'ONE sur la teneur de ces exigences
- Disparition des « PPB »
- Le contexte dans lequel le projet se déploie comme expliqué par Stéphan Leyder : réforme annoncée du secteur de l'accueil de la petite enfance (article 66 du contrat de gestion 2013-2018 de l'ONE)

Un conseil : ne pas modifier les projets !!!

5. Avenant du 22 novembre 2013 à la convention de partenariat du 5 décembre 2008 : signature

- Dans le cadre des visites 2015 d'Amandine et Jocelyne
- Dead line absolue : août 2015 (dernier dossier de solde du projet, exercice 2014)

6. Restitution du matériel de la journée de clôture du 9 mai 2014

7. Distribution des DVD des capsules réalisées par TVLux à chaque partenaire

8. Présentation du nouveau tableau de bord socio-économique du REAL

Voir document distribué en séance.

Lignes de force pour le volet « Accueil de la petite enfance » :

É 3.267 places d'accueil au 31/12/2013 :

- 67,2 % en milieu d'accueil subventionné (participation financière des parents proportionnelle à leurs revenus), + 0,2 % par rapport à 2011
- 51,7 % en accueil de type familial, - 1,3 % par rapport à 2011
- Difficulté de recrutement d'accueillant-e-s conventionné-e-s
- Ralentissement de la croissance de notre taux de couverture : +0,5 %, soit 56 places supplémentaires en 2 ans, mais nous restons seconds de la classe en Fédération Wallonie-Bruxelles

É Subsistance de fortes disparités communales : le taux de couverture oscille entre 64,5 % et 10,9 %

On relève une erreur dans le comptage des communes sur le territoire desquelles des haltes-accueil (accueil occasionnel) sont établies : il n'y en a pas 11 mais bien 10.

9. Divers

10. Projection de la version remaniée de la capsule réalisée par TVLux sur notre projet

PV rédigé par l'équipe « PO CRE » de l'ASBL Promemploi.